

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'éléments d'alliage à base de manganèse et de silicium

Base juridique : avis C/2025/5015 du 16.09.2025 – [JO L du 16.09.2025](#)

Type de mesure : avis de prolongation du délai de l'enquête de sauvegarde ouverte par l'avis C/2024/7541 du 19.12.2024 concernant les importations d'éléments d'alliage à base de manganèse et de silicium.

Durée de la prolongation de l'enquête : 2 mois maximum (jusqu'au 16.11.2025 au plus tard).

Produit concerné : éléments d'alliage à base de manganèse et de silicium.

Nomenclatures concernées : codes SH/NC 2804 69, 7202 11, 7202 19, 7202 21, 7202 29, 7202 30, 7202 99 30, ex 7202 99 80 , ex 2850 00 60.

Origine : erga omnes.